

**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION  
DU PARC NATUREL REGIONAL OISE-PAYS DE FRANCE**

**PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL**

**Séance du 4 octobre 2021**

L'an deux mille vingt et un, le quatre octobre à dix-huit heures trente s'est réuni, à la salle de l'Obélisque à Senlis, le Comité syndical du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France dûment convoqué le 22 septembre 2021, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président du Parc.

Nombre de membres en exercice	<b>86</b>
Nombre de membres présents	<b>14</b>
Nombre de membres ayant pouvoir	<b>2</b>
Nombre de votants	<b>16</b>

**PRESENTS :**

Collège des Régions : Manoëlle MARTIN, François DESHAYES  
Collège des Départements : Martine BORGEO, Nicole COLIN,  
Collège des Communes : Patrice MARCHAND, Abderhamane GUERZOU, Daniel DRAY, Yves CHERON, Daniel FROMENT, Anne LEFEBVRE, Christophe VAN ROEKEGHEM, James PASS, Dominique VERDRU, Jean-Marie BONTEMPS.

**Avaient donné pouvoir :** Cécile GAUVILLE-HERBET à Daniel DRAY, Juliette DE LOMBARDON à Patrice MARCHAND.

**Assistaient également :** Delphine BACQUAERT, Chargée de mission au Conseil départemental de l'Oise, Sylvie CAPRON, Directrice du PNR.

Monsieur MARCHAND ouvre la séance. Il rappelle que cette séance du Comité syndical fait suite à celle du 21 septembre où le quorum n'avait pas été atteint. Il ajoute que, comme le prévoient les statuts, le Comité a été convoqué à nouveau, avec un même ordre du jour, et que cette fois-ci il peut délibérer valablement, quel que soit le nombre de personnes présentes.

**I – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur Daniel FROMENT est désigné secrétaire de séance.

## 2 - DESIGNATION DES CONSEILLERS REGIONAUX AU BUREAU DU PARC

Monsieur MARCHAND rappelle que l'article 8 des statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise – Pays de France fixant la composition du Comité syndical prévoit que les Régions sont représentées de la façon suivante :

- Pour la Région Hauts-de-France : 6 délégués. Chaque délégué disposant de 13 voix.
- Pour la Région Ile-de-France : 5 délégués. Chaque délégué disposant de 13 voix.

Il ajoute que l'article 9 des statuts prévoit que le Bureau est composé :

- Pour la Région Hauts-de-France : de 5 Conseillers régionaux désignés par et parmi le collège des représentants de la Région Hauts-de-France
- Pour la Région Ile-de-France : de 4 Conseillers régionaux désignés par et parmi le collège des représentants de la Région Ile-de-France

Il demande au collège des représentants de la Région Hauts-de-France quels sont les délégués qu'ils désignent pour faire partie du Bureau.

Madame MARTIN répond : Manoëlle MARTIN, François DESHAYES, Guy HARLE D'OPHOVE, Nathalie LEBAS et Gil METTAI.

**A l'unanimité des représentants du collège de la Région Hauts-de-France, Manoëlle MARTIN, François DESHAYES, Guy HARLE D'OPHOVE, Nathalie LEBAS et Gil METTAI sont désignés pour faire partie du Bureau.**

Monsieur MARCHAND constate l'absence des Conseillers régionaux d'Ile-de-France. La désignation des représentants de la Région Ile-de-France au Bureau ne peut donc avoir lieu.

Le Président clôt la séance à 19H00.

Daniel FROMENT

Patrice MARCHAND

Secrétaire de séance

Président